

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30

Abstentions : 0
Exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

N°2019-53

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le mercredi trois Juillet à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 27 Mai deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Jean-Pierre Romain, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, , Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Marie-Laurence Morange, Bruno Grancoing, Paula Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier.

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Magdaleina Fredon délégation à Guy Ratinaud, Paul Brachet délégation à Alain Perche, Agnès Varachaud délégation à Eric Dombroy, Christian Vignerie délégation à Jean Maynard.

Secrétaire de séance : Raoul Réchignac

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer les procès-verbaux de mise à disposition des voiries transférées des communes de Champagnac-la-Rivière, Champsac, Cussac, Saint-Mathieu, Maisonnais-sur-Tardoire, Saint-Bazile, Marval, Pensol, la Chapelle-Montbrandeix, Oradour-sur-Vayres.

Monsieur le Président expose que par délibération n°2018-54 en date du 5 septembre 2018, le Conseil Communautaire a reconnu d'intérêt communautaire les voies transférées par les communes de Champagnac-la-Rivière, Champsac, Cussac, Saint-Mathieu, Maisonnais-sur-Tardoire, Saint-Bazile, Marval, Pensol, la Chapelle-Montbrandeix, et Oradour-sur-Vayres.

A ce jour, il convient également de mettre en place les procès-verbaux de mise à disposition de ces voies à intervenir avec ces communes, lesquels procès-verbaux permettront de mettre à jour les actifs comptables des communes et de la Communauté de Communes.

Un exemple de procès-verbal est joint en annexe à la présente délibération.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition des voiries reconnues d'intérêt communautaire à intervenir avec les communes de Champagnac-la-Rivière, Champsac, Cussac, Saint-Mathieu, Maisonnais-sur-Tardoire, Saint-Bazile, Marval, Pensol, la Chapelle-Montbrandeix, et Oradour-sur-Vayres, et selon le modèle joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD